



Saintes, mardi 28 mai 2013

ASSEMBLEE GENERALE

RAPPORT

D'ACTIVITE



F.N.S.E.A Charente-Maritime

2, avenue de Fétilly

17074 La Rochelle Cedex 9

Tél 05 46 34 44 22 Fax 05 46 67 86 44

Mail fnsea17@orange.fr

SOMMAIRE

Anciens exploitants : la continuité dans l'action !	4
Communication – formation : faire savoir et savoir être	5
Emploi : gavés de réglementation !	6
Fermages : 2012 nouvelle année de référence !	6
Cultures – irrigation : restons mobilisés !	7
Oléagineux – protéagineux : situation contrastée !	8
Viticulture : attention à la surchauffe !	9
Lait de vache : 2012, année de galère pour les producteurs !	9
Lait de chèvre : S.O.S production en perdition !	10
Viande bovine : difficile pari du maintien de la production !	12
Structures : un meilleur contrôle !	13
CDCEA : action syndicale utile pour protéger le foncier agricole	13
Environnement : halte à l'empilement réglementaire !	14



Anciens exploitants : la continuité dans l'action !

Nos réunions départementales ont lieu en général tous les mois et demi, où la participation est toujours aussi assidue avec en moyenne 40 participants minimum. Nos réunions sont très vivantes et animées. Nous avons également tous les ans un Conseil décentralisé qui a eu lieu en 2012 début septembre dans le canton de Courçon avec différentes visites, dont le marais poitevin, commentées avec passion par les locaux.

Des changements ont eu lieu à la tête de notre section départementale. Lucien nous ayant fait part de sa décision de passer la main, au Conseil du 14 novembre 2012, j'ai donc été élu pour lui succéder. Je mesure combien la tâche n'est pas facile, car Lucien est une figure de l'agriculture départementale. Je sais que je peux compter sur lui ainsi que sur toute l'équipe. L'esprit militant et la bonne ambiance qui y règne, sont les facteurs déterminants qui dominent à chacune de nos rencontres, comme à notre assemblée générale qui regroupe pas moins de 250 participants.

Les principaux points débattus sur le plan départemental concernent :

Les Elections aux Chambres d'Agricultures

Malgré la présence de 4 listes, nous avons réalisé un très bon score avec plus de 60 % des voix, et nos deux candidats, Monique MALECOT et moi-même ont été élus. Pour ma part, je représente aussi les anciens exploitants à la Chambre Régionale d'Agriculture.

La complémentaire santé avec Radiance

Nous progressons toujours en nombre d'adhérents et globalement les personnes qui adhèrent sont satisfaites.

Action de partenariat avec la MSA

Après plus d'un an de pourparlers avec la MSA, nous avons obtenu la mise en place d'une convention de partenariat prenant en compte notamment pour nos adhérents et les conjointes d'avoir une fois par an un relevé de situation sur le détail des prestations vieillesse dont ils sont bénéficiaires.

Les retraites

Le combat sans relâche que nous menons au sein de notre section départementale, comparable à l'ensemble des départements, relayé par la section nationale et la FNSEA est déterminante.

Malgré les avancées significatives, grâce à nos actions syndicales, nous sommes d'accord pour dire que ce n'est pas suffisant.

L'opération « les miettes » réalisée par nos collègues de l'Aisne a eu un impact médiatique et a provoqué les atermoiements de l'Elysée. Ce genre d'action doit perdurer tant que nous n'aurons pas gain de cause.

Nous sommes déterminés pour que les engagements pris par le candidat devenu Président soient suivis d'effets. Nous demandons au Président « normal » d'avoir une retraite normale et que nous ayons dans l'immédiat 75 % du SMIC, conformément à la loi de 2002 pour atteindre, avant la fin du quinquennat, 85 % du SMIC comme les salariés. Nous ne pouvons admettre que, pour certains, la loi sur les retraites soit appliquée et que pour nous elle ne l'est pas, puisqu'actuellement nous avons une retraite inférieure à 70 % du SMIC, ce n'est pas NORMAL.

Et puisque nous sommes à l'époque des CHOCS eh bien pour nous il est choquant de constater l'inégalité et l'iniquité à notre égard.

D'autres problèmes demeurent en suspens concernant la fiscalité et les incidences sur la transmission du patrimoine et les successions.

Dans le domaine de la santé, le reste à charge pour les ressortissants ne cesse d'augmenter ainsi que le déficit abyssal du régime social et, dans ce domaine, il n'y aura pas d'autres issues que de prendre des réformes courageuses, notamment sur l'âge de départ de la retraite.

Vu l'augmentation de l'espérance de vie, le ratio non actifs sur celui des actifs ne cesse de se resserrer.

De même, nous attendons de voir quels seront les moyens financiers mis en œuvre pour financer la dépendance et l'isolement, autres phénomènes de notre société, lors de l'application de la prochaine loi annoncée à cet effet par le Président de la République et qui devrait voir le jour à la fin de l'année 2013 ?

Autre sujet important dans le domaine de la santé : Quelle va être la politique de la santé dans les territoires dans les années à venir concernant la couverture médicale par les professionnels de la santé, les permanences médicales et l'accès aux soins, le dépassement des honoraires, le maintien à domicile, etc. ?

Autant de questions qui sont au cœur du débat sur l'avenir de la santé et du régime social.

Nous avons également mis en place une commission « Transmission Installation » et commencé à débattre de ce sujet avec les actifs au sein de la Fédé.



Je tiens à vous redire, combien nous nous sentons engagés auprès des actifs **pour une agriculture dynamique et vivante qui soit au cœur de la vie de nos territoires et au-delà, le développement économique et social de notre pays.**

Qu'il est temps de mettre fin à l'écolocratie et à une écologie d'accusation véhiculée par les DREAL et des associations dites de protection de la nature dont les adhérents sont des urbains qui veulent s'approprier les leviers de décisions concernant les territoires ruraux et mettre l'agriculture sous cloche.

Oui pour une écologie, à condition qu'elle soit raisonnable et raisonnée.

De plus, les agriculteurs sont de plus en plus confrontés au phénomène de « la complexocratie ». Même si la France a son génie « bureaucratique et administratif » ne serait-il pas plus simple de simplifier plutôt que de complexifier ?

Il est urgent de mettre en œuvre la simplification des textes réglementaires et de revenir au bon sens.

Il y a un ras le bol de ces pseudos spécialistes soi-disant environnementalistes qui ne savent même pas reconnaître un pied de pissenlits d'un pied de luzerne et qui parlent comme des livres et raisonnent comme des casseroles.

Voilà les principaux sujets abordés au sein de notre organisation des anciens exploitants de la FNSEA, dans l'esprit d'une meilleure défense de nos adhérents mais aussi des agriculteurs en général, car nous voulons une agriculture dynamique, facteur d'équilibre de nos territoires.

Communication – formation : faire savoir et savoir être

Communication

Les agriculteurs du réseau FNSEA/JA continuent de communiquer la passion de leur métier aux collégiens. Ils répondent ainsi bénévolement à toutes les sollicitations en classe, forum ou visites d'exploitation. De Loulay à Montguyon en passant par St-Agnant, ce sont 16 interventions qui ont été réalisées en 2012. Le groupe d'agriculteurs volontaires continue de s'élargir au fil des besoins et des bonnes volontés. C'est toujours avec plaisir qu'ils transmettent leur quotidien de travail. Expliquant avec envie que les céréales ont une vie du semis à la récolte avec d'être mangées sous forme de barres ou de flocons, ou encore que les animaux sont abattus selon des règles strictes avant d'être transformés en steak haché !

C'est une sensibilisation nécessaire qui dépoussière les clichés et aiguille les plus convaincus dans leur orientation.

En 2012, s'est également déroulée la deuxième édition du concours « La Terre vue du Collège ». Une classe du collège E. Fromentin de La Rochelle et du collège G. Texier de St-Jean d'Angély ont ainsi inventé une histoire à partir d'une visite d'exploitation et l'ont mis en dessin. Ils ont respectivement fini troisième et cinquième du concours régional. C'est un collège de Thouars qui a défendu les couleurs du Poitou-Charentes à la finale nationale à Paris lors du salon de l'agriculture. Au delà des prix et cadeaux, c'est un vrai travail pédagogique autour de l'agriculture que permet ce concours.

Formation : La FNSEA 17 participe à JURIFOR et continue de développer une offre de formation.

En terme de formation, 2012 a été marqué par le déploiement de JURIFOR. C'est une structure créée par la FNSEA Poitou-Charentes et les 4 FNSEA de la région pour réaliser du conseil juridique et de la formation. C'est la structure qui est connue des OPCA (FAFSEA et VIVEA principalement) comme organisme de formation. C'est une structure qui permet de mutualiser les contraintes et connaissances nécessaires pour proposer de la formation.

Par JURIFOR, une formation créée en Vienne est plus facilement montée en Charente-Maritime par exemple.

Nous avons pu ainsi proposer 12 formations en 2012. Ce n'est pas moins de 100 charentais-maritimes (exploitants et salariés) qui se sont formés sur des thèmes aussi variés que la foncier, l'abattage, la PAC ont encore l'évaluation des risques.

Les formations certiphyto (certificat pour l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires), se sont poursuivies pour les chefs d'exploitations, mais ont été aussi mises en place pour les salariés d'exploitations (trois sessions en 2012).



Les formations PAC- Télédéclaration en présence d'un agent de la DDTM ont été reconduites avec succès.

Face à la révision de l'arrêté préfectoral schéma des structures, deux formations sur le foncier avec la DDTM et la SAFER ont eu lieu. Elles ont d'ailleurs été dupliquées dans les autres départements de la région.

Le déploiement d'OSCAR (Outil de Suivi, Conseil et Appui réglementaire) s'est fait par l'intermédiaire de formation de découverte et prise en main. Même si le démarrage est modeste, ce sont quand même 23 exploitations du département qui enregistrent leurs pratiques grâce à ce progiciel développé par la FNSEA.

La FNSEA 17 a accompagné JURIFOR dans sa démarche de certification VIVEA. Cela oblige rigueur et exigence dans les montages, animations et gestion des formations.

La FNSEA 17 est à l'écoute des exploitants pour continuer à développer l'offre de formation.

Emploi : gavés de réglementation !

L'accélération des réformes et la multiplication des négociations nationales sur fond de crise sociale, ont capté la vigilance de la commission emploi pour maintenir les orientations départementales. Le pragmatisme et la prudence sont les seuls outils qui nous restent à disposition, pour suivre un mouvement légal, réglementaire, conventionnel et administratif marqué par l'anarchie et l'incohérence.

C'est dans cette perspective que la commission emploi a engagé les négociations des salaires avec l'esprit d'une ouverture maîtrisée de la grille.

Pour l'année 2012, le SMIC a été revalorisé uniquement en juillet et d'une manière uniforme de 2%. En effet pour éviter la surenchère de certains syndicats, une revalorisation par anticipation a été adoptée depuis août 2011. L'ouverture de la grille pour les salariés non cadre s'est stabilisée donc à 12%.

Par ailleurs, deux augmentations des salaires des cadres ont été adoptées en janvier et juillet 2012, soit respectivement 2.5% et 2% pour se rapprocher au maximum des salaires pratiqués en Charente.

L'année 2012 a été consacrée principalement aux mesures pour rééquilibrer les régimes de prévoyance et d'assurance maladie. Leur succès n'a pas empêché de révéler la fragilité de leur équilibre !

C'est la fin du « délai de grâce de trois ans » pour le régime d'assurance complémentaire frais de santé conclu en 2009. La participation de l'employeur pour l'année 2013 a été fixée à 5.45€ soit une augmentation de 9% et la cotisation globale est revalorisée à 28.04€.

Pour le régime de prévoyance, la situation est plus alarmante et s'avère urgente. Malgré la cotisation exceptionnelle de 0.15 % adoptée en 2011 pour équilibrer le régime suite à l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, la commission emploi a été amenée à négocier de nouvelles augmentations. Ces négociations représentent souvent le moment propice pour les syndicats de salariés de renégocier les clés de répartition de cette cotisation. Ces négociations « marathon » n'ont pas fléchi la position de la commission sur les questions de principe notamment celles relatives à une répartition juste et logique des contributions. La perspective globale reste le maintien d'un équilibre entre le coût de la masse salariale et les impératifs financiers des entreprises agricoles.

D'autres négociations sont en perspective car l'ancienneté ouvrant le droit au régime de prévoyance et de santé (actuellement de 12 mois) sera certainement revue à la baisse. De même, le tâtonnement politique sur une stratégie efficace de l'emploi s'éternise avec des conséquences graves sur la stabilité des entreprises et leur capacité à se projeter sur le long terme. Le gavage légal et réglementaire atteint son summum !! La commission fait de son mieux pour le digérer et communiquer par la suite aux adhérents des informations simples et précises.

A cet égard, je tiens à saluer les membres de cette commission, qui participent massivement aux négociations et contribuent chacun dans son secteur d'activité à la défense des entreprises agricoles et par conséquent de l'emploi.

Fermages : 2012 nouvelle année de référence !

L'avènement d'un indice national pour le calcul des fermages agricoles n'a pas eu d'effet sur les missions de la section des fermiers qui restent prépondérantes dans le déroulement des négociations de la Commission Consultative Paritaire des Baux Ruraux. En effet, la section se focalise de plus en plus sur trois thématiques



capitales, à savoir l'encadrement et le suivi des fermages viticoles, l'ajustement des prix de référence pour les fermages des terres et la simplification des références réglementaires en la matière.

L'année 2012 est l'année test pour les nouveaux ajustements de calcul des fermages viticoles, outre le recueil des sources statistiques fiables pour le calcul, l'amplitude de la variation des prix a été supervisée pour un meilleur encadrement. Cette année nous retrouvons la constance des prix, et la section a accepté un coefficient modérateur pour réévaluer le fermage par rapport aux résultats purement arithmétiques.

L'indice national a été fixé à 103.95 affichant une augmentation de 2.67%, elle s'applique sur les anciens baux et sur les minima et maxima de la grille préfectorale. Cette dernière devrait être revalorisée au plus tard tous les six ans conformément au Code Rural. La section a étudié plusieurs simulations possibles pour appréhender la prochaine révision en prenant en compte les impératifs financiers des exploitations agricoles et les attentes des bailleurs.

La section s'est penchée aussi sur la simplification des références réglementaires. Deux catégories de terres ont été supprimées dans chaque région agricole car elles ne correspondent ni à la réalité ni aux usages. Pour aiguiller les fermiers et les bailleurs, des critères de classement sont fixés selon une attribution de points qui reflètent la qualité du sol et des plantations, le morcellement ainsi que l'éloignement.

Cette formule a été étendue à la viticulture pour déterminer la quantité en alcool pur. Ces modifications nous permettent d'avoir un arrêté préfectoral cadre compréhensible et facilement utilisable entre les contractants. Ils permettent également aux experts et juridictions de l'appliquer sans ambiguïté. Nous considérons ainsi que la clarté est la meilleure garantie pour les parties d'un bail. La section des fermiers est invitée dans l'avenir à réfléchir sur la question de la rétention du foncier agricole. Cette situation a été facilitée grâce à des brèches ouvertes par la loi de modernisation agricole de 2006 et ses décrets et ordonnances, mais aussi par la pression foncière particulièrement accrue en Charente-Maritime. L'équilibre entre l'offre et la demande locative a été rompu ce qui pourrait compromettre le bon déroulement de certains projets d'installation ou d'agrandissement.

Cultures – irrigation : restons mobilisés !

Retour sur l'année 2012

Après un début de printemps sec, le retour des pluies a permis d'accéder à de très bons rendements toutes céréales confondues.

Une fin d'été sec a, par ailleurs, compromis le rendement des tournesols et ceci en fonction de la qualité des sols.

Pour le maïs, les rendements sont corrects sauf en terrain non irrigué, où le P.M.G. (poids des mille grains) a été diminué suite à un automne sec.

Les cours des céréales ont été corrects pour la récolte 2012 ce qui a permis de gommer en partie le revenu décevant des années précédentes.

Malgré les défis que nous avons relatés lors de notre dernière Assemblée Générale de 2012 :

- la nouvelle PAC qui va impacter et modeler l'agriculture durablement pour les années à venir ;
- comment avoir une relative stabilité des prix de nos produits par différents moyens : assurances, marchés à terme, mettre en place un plan de stockage des céréales. Autant de pistes à développer et surtout former nos adhérents à tous ces défis ;
- la nouvelle directive nitrates qui touche de nouvelles zones qui en étaient exemptées jusqu'à présent
- et surtout la mise en place des zones de protection de captage d'eau potable qui vont geler durablement et définitivement plusieurs millions d'hectares. Ces zones touchées sont souvent les meilleures terres pour la production agricole (pas de compensation sur ces zones de captage, que des obligations réglementaires) ;

Au niveau local, le redécoupage de nouveaux zonages affectés à l'irrigation va peut-être voir le jour ce qui va entraîner une réadaptation des irrigants concernés.

Et toujours d'actualité, sur les terres hautes, la création de trames bleues et vertes et bien d'autres zonages que l'on pourrait décliner à l'infini suivant l'humeur de nos politiques et relayer avec ferveur par les Administrations concernées.



Pour la campagne 2013, les curseurs ne sont pas tous au beau fixe, forte augmentation des charges : carburants, engrais..... Concernant les terrains de marais et vallées, ils ne sont toujours pas semés du fait un hiver et d'un printemps très pluvieux.

La demande mondiale de céréales et de protéagineux est toujours très forte (pour exemple l'Europe, à 27, va importer cette année plus de 10 millions de tonnes de Mais donc nous devons mettre en place pour rester compétitifs, les moyens nécessaires pour avoir accès au marché mondial pour le devenir de nos exploitations.

Des décisions administratives sont toujours là sans beaucoup de concertation avec la profession, comme indiqué dans l'Agriculteur Charentais, nous devons demander l' »IRRIGATION DES ARRETES ».

Les irrigants des quatre départements se sont unifiés en une association dont le nom est AQUANIDE.

La mise en place des réserves de substitution reste toujours d'actualité et toujours aussi compliquée administrativement et coûteuse en études et nous attendons toujours le cadre qui permettra de déposer nos dossiers pour éviter qu'ils soient en permanence attaqués par des associations qui sont toujours contre tout.

Nous devons TOUJOURS rester MOBILISES quand nous voyons que, les mesures déclinées depuis de nombreuses années, vont suspendre l'irrigation dans de nombreux bassins de notre département

Oléagineux – protéagineux : situation contrastée !

COLZA

La collecte française 2012 est en hausse, à 5,57 MnT, dans une production UE27 de 19,37 MnT. La production mondiale s'affiche à 62,2 MnT.

Une fois de plus, les prix à la production ont été tributaires de la récolte de soja américaine, récolte qui s'est conclue par une déception générale due à la sécheresse aux Etats-Unis.

En Charente-Maritime, les rendements 2012 ont été très hétérogènes pouvant aller de 10 à 35 q/ha. En effet, le gel hivernal de 2012 a abimé les cultures qui se présentaient plutôt mal, après un développement automnal exubérant, le gel et les dégâts de grosses altises menaçaient la viabilité de bon nombre de parcelles. Quelques parcelles ont été retournées, mais le printemps pluvieux a permis à bon nombre de parcelles de compenser en partie les dégâts hivernaux.

Pour 2013, les parcelles situées en sols sains présentent de beaux aspects. Les cultures en sols hydromorphes ont parfois complètement disparues.

TOURNESOL

La production française est en baisse (1,57 MnT), dans une production UE27 de 6,72 MnT. La production mondiale s'affiche à 36 MnT, en baisse de 15% par rapport à 2012.

En Charente-Maritime, comme pour le colza, les rendements ont été hétérogènes. Les prix se sont bien tenus, grâce notamment au déficit de soja américain et au maintien du complexe oleo-protéagineux. Attention toutefois aux augmentations de surfaces pour 2013, notamment en Europe de l'est.

En Charente-Maritime, les superficies devraient augmenter, notamment en raison des semis de céréales qui n'ont pu être réalisés à cause d'un automne trop humide.

Il faut aussi noter les dégâts de nuisibles (oiseaux) qui posent de gros problème dans beaucoup de zones du département et qui appellent des actions plus énergiques des sociétés de chasse et/ou de l'administration ...

POIS

En Charente-Maritime, une fois de plus en 2012, les rendements moyens sont mauvais pour la 3^{ème} année consécutive. Espérons que 2013 se présente mieux, le potentiel à ce jour semble satisfaisant, mais rien n'est encore fait !

BIOCARBURANTS

La principale application du colza aujourd'hui dans ce domaine en France est le Diester, biocarburant pour moteurs Diesel. Près de 400 000 tonnes d'huile de colza sont destinées à cet usage après transestérification. D'autres débouchés importants s'ouvrent notamment ceux des bio-lubrifiants et des solvants en remplacement



des produits d'origine fossile. Plus de la moitié de la collecte de colza française passe aujourd'hui en non-alimentaire.

Cependant, la filière doit aujourd'hui faire face aux baisses d'objectifs d'incorporation à terme.

Viticulture : attention à la surchauffe !

Le bilan de l'année 2012 montre que le Cognac a conservé sa dynamique puisque les expéditions atteignent plus de 168 millions de bouteilles sur les 12 derniers mois soit + 3.2 % par rapport à 2011.

On note une croissance significative vers l'Asie (+7.2% de volume) et une confirmation vers l'Amérique (+2.8%).

Au niveau de la récolte, l'année fût plus délicate et hétérogène selon les secteurs géographiques. L'humidité a favorisé les maladies et les déclenchements des traitements ont été déterminants.

Malgré cela, la fin de saison fût plutôt bonne.

La réserve climatique a été utilisée à hauteur de 60 000 HI AP mais il a manqué environ 50 000 HI AP pour atteindre les 10,83 HI AP/Ha.

Sur un plan plus syndical, la lutte pour la préservation des droits de plantation a mobilisé les réseaux de la FNSEA. La pression du syndicalisme a payé puisque la Commission Européenne se montre désormais favorable à un encadrement des plantations de vigne.

Le nouveau système envisagé serait basé sur un régime d'autorisation de plantation. Il s'appliquerait à tous les Etats membres à l'exception de ceux visés par la règle des minimis (c'est-à-dire les pays à faible production n'appliquant pas le système des droits de plantations actuellement). Les autorisations délivrées seraient gratuites et intransmissibles.

Un volume serait attribué à chaque Etat membre (maximum 1% de la SAU en vigne) soit pour la France : 8 000 hectares de plantations nouvelles. La répartition géographique se ferait selon des critères de priorité tel que l'économie, la qualité ou la notoriété. La France plaide pour une application au 1^{er} janvier 2019.

Il faut rester vigilant car ce système serait transitoire pour une durée de 5 ans.

Sur le plan départemental, la section souhaite se réunir 3-4 fois dans l'année et travailler en concertation et en complémentarité de l'UGVC. Les pistes de travail ne manquent pas, on peut citer :

- La lutte contre la délocalisation des vignes.
- La simplification administrative notamment au niveau des douanes.
- Le fermage viticole (rapprochement FNSEA-JA 17-16 pour les négociations avec bailleurs)
- L'aspect social (charges, rémunération des salariés)
- La PAC – l'Environnement- Directive nitrates.
- La formation des exploitants mais également des salariés.

QUID DE L'AVENIR ? Restons Mobilisés !!!

Faut-il agrandir les exploitations ou installer des jeunes ?

Tous ces thèmes et bien d'autres encore doivent être portés par le syndicalisme FNSEA-JA.

Lait de vache : 2012, année de galère pour les producteurs !

L'augmentation marquée des charges notamment alimentaires a fait exploser les coûts de production. Si on y rajoute le non-respect par les entreprises des recommandations en matière de prix du lait, il faut comprendre le désarroi des producteurs de lait de vache en Charente-Maritime et ailleurs !

De plus, les nouvelles contraintes environnementales en matière de capacité de stockage et de date d'épandage viennent pénaliser des productions déjà bien atteintes. Les mises aux normes ne sont pas encore finies de rembourser qu'il faut de nouveau investir.

Rien de surprenant que de voir les demandes de cessation laitière doubler par rapport à 2011 (8 030 000 l d'ACAL en 2012 contre 4 500 000 l en 2011). C'est la démotivation pour les producteurs !

Le marasme s'est amplifié en août lorsque Terra-Lacta a décidé de verser les paies par décade sans préavis ni concertation en prétextant que la loi de modernisation agricole l'imposait. La tension était palpable chez les



éleveurs et ce n'est pas les propos d'Alain Lebret lors d'une action menée à Surgères le jour d'un conseil d'administration qui auront rassuré les éleveurs. La gestion globale de l'entreprise pose questions (autofinancement des investissements, usines en sous-production, valorisation des produits).

La FNSEA17 a organisé une réunion à l'automne où les administrateurs Terra-Lacta sont venus expliquer aux producteurs leur projet de rapprochement avec le groupe Bongrain et le calendrier prévisionnel. Le rapprochement devait être effectif dès le début d'année 2013, peine perdue puisque aujourd'hui, c'est encore le flou complet qui règne, rien de concret.

Avec 51 % des parts, Bongrain sera le principal décideur. Le lait sera-t-il payé le même prix aux adhérents Bongrain qu'aux producteurs Terra-Lacta ? Plein de doutes subsistent.

Malheureusement, la production de lait continue de disparaître en Charente-Maritime : Il est grand temps de réagir !!!

La section régionale Charentes-Poitou s'est réunie en décembre pour réfléchir à un projet sur le devenir du bassin laitier. Chaque participant a pu s'exprimer et donner sa vision.

Il est évident que le dynamisme de l'élevage laitier passe par :

- La compétitivité des exploitations avec un prix du lait rémunérateur,
- Une connaissance et une maîtrise des coûts de production,
- Un véritable encouragement des pouvoirs publics. Comment Madame la Préfète de Région peut-elle prôner les cultures légumineuses pour sauver l'élevage lors de la table ronde régionale le 15 mai et supprimer la dérogation irrigation aux cultures fourragères (sorgho fourrager, luzerne) dans l'arrêté cadre 2013 ?

De nombreuses interrogations demeurent sur l'après-quotas, comment nos entreprises mettent-elles en œuvre la contractualisation ?

Pour que les éleveurs puissent continuer de produire du lait dans la région, il faut une bonne valorisation, ce qui suppose, de la part de nos entreprises, un véritable travail de recherche, des outils de transformations performants et compétitifs.

Début 2013, suite aux diverses manifestations sur le territoire, le Ministre Le Foll a nommé un médiateur. Et suite à plusieurs rencontres avec les différentes familles, ce dernier a conclu qu'une hausse de 25 euros les 1000 litres devait s'appliquer sur les fiches de paie de lait à partir d'avril. Cette revalorisation pour compenser les hausses des charges doit obligatoirement revenir aux éleveurs, il est impensable que les entreprises ne jouent pas le jeu ! Il semblerait que certains aient mal compris !

Les indicateurs semblent indiquer que le deuxième semestre soit de meilleur augure. Il est temps pour le moral et les trésoreries des éleveurs !

Le syndicalisme doit être force de propositions. Il doit fixer les lignes directrices politiques et les grandes orientations.

Le travail de notre section ne va pas manquer, l'objectif premier étant d'enrayer la spirale infernale de cessation laitière.

Lait de chèvre : S.O.S production en perdition !

Année 2012, encore une année de crise pour la filière caprine :

- 25 % des éleveurs en grave difficulté
- Explosion des charges, notamment les aliments
- Mauvaise qualité des fourrages 2012 (2013 ?)
- Encore quelques séquelles de la sécheresse 2011
- Nouvelle grille cellule
- Paye de lait versée en 3 fois

Les problématiques de la filière caprine et la crise qu'elle subit depuis 2009 (hausse record des coûts de production, surstocks de fromage, baisse drastique des prix de vente industriels) ont entraîné une baisse importante du prix du lait de chèvre aux producteurs.

Suite aux différentes mobilisations et à la nomination d'un médiateur, un plan de réduction de la collecte est engagé par les transformateurs (- 10 % à Terra Lacta).



Le 12 juin à l'assemblée générale du Brilac à Echiré (79), l'ensemble des transformateurs nous annoncent des surstocks encore importants.

Les éleveurs face à ce constat d'échec sont RESIGNES.

En septembre, alertés par les différentes actions et communiqués de presse, administrations et pouvoirs publics organisent plusieurs réunions régionales avec l'ensemble des partenaires de la filière. Ces rencontres déboucheront sur la mise en place d'une cellule de crise et d'un numéro vert pour les éleveurs.

La seule aide financière viendra de la MSA avec une prise en charge d'une partie des cotisations sociales.

Au Salon de l'Elevage à Surgères, nous avons reçu à notre stand Madame la Préfète, le Président du Conseil Général et même la Présidente de Région. Tous nous ont écoutés mais rien n'a changé !!

Pourtant, la situation des producteurs s'est encore aggravée, comme l'a souligné le Ministre M. LE FOLL lors de son déplacement sur une exploitation caprine le 16 novembre dernier.

Fin novembre, la 4^{ème} édition de CAPRINOV, malgré une conjoncture difficile fut un succès.

Par contre là encore, aucune annonce sur le prix du lait de la part des transformateurs.

Le collège « producteurs » du Brilac prendra son bâton de pèlerin et va à la rencontre des transformateurs qui reconnaissent tous légitime la demande d'augmentation des 120 €/1000 litres, mais rentre vite dans le débat des difficultés de leurs entreprises à faire passer des hausses à la grande distribution.

Nous avons rendu visite ces derniers mois à de nombreuses enseignes. Les directeurs de ces enseignes (tous plus malheureux les uns que les autres) ont eu une écoute attentive de la problématique de notre filière mais ont renvoyé les responsabilités des négociations commerciales aux centrales d'achat.

Début 2013, les premières annonces d'augmentation du lait semblent bien insuffisantes au regard de l'urgence de la situation des éleveurs.

Les chiffres parlent d'eux même :

- Baisse de 8 % de collecte en 2012
- Baisse de 14 % de collecte début 2013
- Reprise des importations qui monte à + 46 % en mars 2013. Pourtant, ce lait arrive en France plus cher que le nôtre. Les laiteries ne reculent devant rien pour remplir les rayons des grandes surfaces, bien plus facile de faire passer des hausses de prix.

Pour autant, il ne faut en aucun cas lâcher des volumes avant de remonter le prix du lait, ce serait la fin de notre filière.

Les dossiers en cours

- La contractualisation, un sujet d'actualité brûlant qui engage l'avenir des éleveurs et de la filière.
- La constitution des organisations de producteurs par entreprise dans le bassin.

Quelques victoires

Le changement de date de campagne laitière qui passe du 1^{er} octobre au 30 septembre pour toutes les collectes caprines a été demandé par les éleveurs depuis la mise en place des références laitières.

Dernière minute : le Ministre repousse la date butoir par l'électronisation des boucles d'oreilles des caprins prévue juillet 2013 : fin 2014.

2012-2013 : comme pour le « mariage pour tous », AGRIAL avec Eurial et surtout Terra Lacta avec Bongrain.

Mariage contre nature poussé par les banques. Que penser ? Que dire ? Que faire ?

Plan de restructuration (250 licenciements), fermetures de sites programmées dont Bougon, pourtant reconnu par son fromage de chèvre primé au Salon de l'Agriculture.

L'incompréhension règne à la fois chez les salariés que chez les producteurs. A n'en pas douter, les esprits sont troublés.

La filière caprine, de par sa taille, est des plus faciles à encadrer. Pour sauver les éleveurs en place et relancer l'installation des jeunes, nos revendications portent sur une revalorisation du litre de lait de 12 centimes soit un objectif de prix de 65 centimes par litre !

Cela nous permettrait de faire face aux hausses de charges de production.



Nous souhaitons un engagement de l'Etat sur des règles commerciales équitables pour chacun. Le bon sens paysan n'est plus à démontrer, appliquons-le !

Viande bovine : difficile pari du maintien de la production !

« Maintenir une production de viande bovine dans notre département et notre pays devient un pari un peu fou. »

Aujourd'hui, même si les cours des femelles sont en hausse assez sensible, d'une part par la variété de certaine catégorie, d'autre part par le désarroi des producteurs de vouloir continuer à produire, je pense qu'il sera difficile de maintenir de l'élevage bovin dans notre département.

- 1^{ère} cause :

L'augmentation permanente des charges d'aliments, de mises aux normes, et le renouvellement des générations à cause de capitaux importants à engager.

- 2^{ème} cause :

En ce qui concerne les mâles (Jeunes Bovins) par contre là, la situation se dégrade en permanence.

En effet, certains pays de l'Europe (Italie, Espagne, Grèce) connaissant une récession budgétaire sont moins présents à l'achat.

D'autre part, l'embellie que nous avons connue l'an passé avec les achats turcs, algériens, marocains et tunisiens s'est vite essouffée. Pourtant leurs besoins sont présents, mais quelques divergences politiques et sanitaires font blocage aux flux commerciaux que nous pourrions avoir.

Une délégation de mes collègues de la Fédération Bovine se déplace en Turquie ou les reçoivent chez nous afin de rouvrir le dialogue.

A ce jour, le JB U- se commercialise aux alentours de 3,90 – 3,95 rendu abattoir, alors que le coût de production d'un Kg carcasse est de 4,25 à 4,50 selon si l'éleveur est en vitesse de croisière ou nouvel investisseur, à ce rythme là les comptes sont vite faits ...

Après cette présentation du marché en général, j'attire l'attention de nos responsables politiques, économiques et de nos élus, afin de prendre les bonnes décisions quant à la future PAC.

En effet, dans notre département que deviendront nos surfaces de prairies humides (marais) ou zone de vallée si l'élevage ne peut plus y vivre ?

De grâce, sauvons la PMTVA, les contrats MAE, l'ICHN qui sont des moyens de secours pour l'élevage même si cela impose des contraintes à l'éleveur mais qu'il saura assumer pour lui-même et pour l'environnement en général.

J'ose espérer que la raison et le bon sens vont l'emporter. Arrêtons de massacrer les éleveurs avec les nouvelles normes : directives nitrate entre autre, stockage de fumier repoussé à 6 mois au lieu de 4 auparavant, plus possible de stocker en bout de champs. Alors comment allons-nous faire ?

Aujourd'hui, les éleveurs remboursent les prêts de leur première mise aux normes, je pense qu'ils ne sont pas en mesure de supporter de nouveaux investissements.

Pourtant nous avons une mission à remplir, à savoir nourrir la planète. Demain, avec des pays émergents demandeurs de viande bovine et pourquoi pas de la France, pays qui possède la gamme de race à viande la plus diversifiée.

Sur le plan syndical, la section s'est réunie début 2012 avec la participation d'une quinzaine d'adhérents venus s'informer et échanger sur l'actualité. Anne-Claire Augereau, directrice d'Interviandes a présenté la mise en place du FAR (Fonds d'Assainissement Régional).



Les groupes d'éleveurs qui fournissent les magasins Leclerc en viande bovine continuent leur travail (environ 190 animaux issus d'une trentaine d'exploitations). Sur Rochefort et Surgères, les exploitants assurent, également, des animations en magasin.

Pour 2013, l'objectif est de réunir la section plusieurs fois dans l'année (une a déjà eu lieu en avril) et de proposer aux adhérents un travail sur les coûts de production. Une journée formation abattoir annulée au printemps sera aussi proposée fin novembre.

En attendant des jours meilleurs une fois de plus, les éleveurs sont partants pour relever le défi.

Structures : un meilleur contrôle !

2012 a été marquée par la validation du nouveau schéma des structures. Signé le 6 février 2012, ce nouveau schéma porté par la FNSEA et les JA, se veut plus facile d'application et plus protecteur des petites exploitations et de la viticulture des crûs périphériques.

Cette révision a permis de porter un nouvel élan dans son application.

On constate donc une augmentation du nombre de dossiers de demande d'autorisation d'exploiter déposés, notamment des dossiers de régularisation. On est ainsi passé de 249 dossiers d'autorisations en 2011 à 411 en 2012.

Même si les convergences existent avec l'administration, nous pouvons nous féliciter de l'engagement que la DDTM porte pour faire appliquer ce schéma. Elle s'est investie dans un plan de contrôle qui compare les augmentations de surface d'un dossier PAC à l'autre et demande aux exploitants de régulariser leur situation. Les infractions sont peu nombreuses (4 dossiers en 2012), mais les dossiers sont instruits jusqu'au tribunal administratif et à l'amende.

Nous espérons que cette application du contrôle des structures favorise l'installation, la confortation des petites exploitations et le maintien des exploitations viticoles du sud et de l'est du département.

Toutefois, un arrêté préfectoral ne pouvant pas être contraire au code rural, nous n'avons pas pu intégrer le contrôle des démembrements de propriété. C'est pourtant un vrai problème que la commission structure souhaite voir réintégrer dans les attributions de la CDOA. Il s'agirait d'être équitable entre des reprises de terres et des transferts de part, comme c'est fait malheureusement par des sociétés viticoles ou la laiterie. Nous espérons que ce point de droit supprimé par Jean-Pierre Raffarin, alors premier Ministre, soit réintégré par la nouvelle loi agricole en préparation. La FNSEA et la SAFER apporteront en temps voulu leurs contributions pour essayer de réintégrer ce droit de regard.

Par ailleurs, pour aider les JA dans la réorganisation de leur équipe administrative, la FNSEA 17 assure pour leur compte le secrétariat « structures ». Sont donc envoyés par la fédération pour avis aux responsables, les demandes d'autorisations d'exploiter, les notifications de vente, les demandes de préemptions, les acquisitions amiables et les rétrocessions.

C'est un important travail supplémentaire assuré par la FNSEA17. Mais c'est aussi l'occasion pour nos deux syndicats de mieux travailler ensemble.

CDCEA : action syndicale utile pour protéger le foncier agricole

La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles a été mise en place en Charente-Maritime le 18 octobre 2011.

C'est l'aboutissement d'une longue action syndicale de la FNSEA pour mettre en place des outils de diminution de la consommation des terres agricoles et mieux prendre en compte leurs valeurs.

Par notre participation active aux côtés des JA et de la chambre d'agriculture, nous espérons contribuer à faire prendre conscience sur la nécessaire sauvegarde des terres agricoles et participer à la diminution de leur consommation.

La CDCEA s'est réuni 10 fois en 2012, soit environ toutes les 5 semaines.



- 2 SCOT, 15 PLU, 5 cartes communales et 13 permis de construire ont ainsi été examinés.

Souvent sur notre proposition, la commission émet régulièrement des avis défavorables ou favorables avec réserve. Car nous n'acceptons pas :

- les documents d'urbanisme qui ne protègent pas les sièges d'exploitation par un classement en A,
- ceux qui surévaluent l'augmentation de population pour déclasser encore plus de terres agricoles,
- ceux qui ne comblent pas les dents creuses, ne densifient pas assez ou encore ceux qui ne sont pas conformes à leur SCOT.

Ainsi, les discussions avec les élus des collectivités sont parfois houleuses et les rapports de force sont difficiles. Preuve que cette commission est nécessaire ; ces avis dérangent parfois. Au point d'avoir remis en cause la signature de la Charte Agriculture Urbanisme et Territoire, porté par l'Etat, le département, l'association des maires et la chambre d'agriculture.

Malgré tout, cette charte a pu être signée, avec notre soutien, le 21 décembre 2012. Sa complémentarité avec la CDCEA, nous laisse entrevoir une prise de conscience du besoin de protection du foncier agricole.

La position syndicale est parfois difficile à tenir, face à la pression de l'administration et des collectivités, mais elle est nécessaire pour infléchir la consommation de terres « support » de productions agricoles.

Nous nous félicitons que le projet de loi Duflot confirme l'intérêt de la CDCEA et envisage d'étendre son champ d'intervention. Nous espérons que cette loi renforce la portée des avis émis. Nous sommes prêts à assumer davantage de mission pour protéger le foncier agricole.

Environnement : halte à l'empilement réglementaire !

Après un coup de gueule lors de la dernière AG sur les problèmes environnementaux, nous avons le sentiment d'être encore plus sanctionnés. Nous souhaitons d'abord que nos efforts soient reconnus et ensuite nous inscrire dans des programmes d'actions volontaires.

Mais force est de constater que depuis la conditionnalité, l'environnement est inexorablement vécu comme l'application de contraintes réglementaires complexes et incompréhensibles dans leur mise en œuvre. Ceci aboutit à un mille-feuille complètement indigeste !

Dans les faits, les exploitants composent avec leurs environnements, recherchent les meilleurs techniques et innovations pour agir au mieux. Les éléments topographiques ne posent pas trop de problèmes et malgré la baisse de l'élevage, les prairies se maintiennent et le plan écophyto fait son chemin.

Mais l'Etat, comme certaines associations environnementales pensent encore que l'engagement environnemental se qualifie par des zonages et des réglementations.

Ainsi l'exploitant, avant de penser à l'interaction positive entre nature et culture, doit désormais éplucher le code rural, le code de l'urbanisme, faire une étude d'impact (s'alléger de quelques milliers d'euros au passage), subir les délais d'instruction, c'est-à-dire attendre que dans un bureau ou un autre, on trouve quelques chose à redire, ce qui finit toujours par arriver et modifier son projet ou l'abandonner !!!

En espérant un changement de paradigme, quand l'administration aura compris que la protection de l'environnement ne peut s'envisager que dans un climat de confiance avec les agriculteurs, la commission environnement va continuer de s'opposer et à insuffler un sens pratique pour contrer le sens technocratique.

Nous sommes très déçus par la méthode des contrôles effectués par l'administration sur les CIPAN et bandes enherbées, nous demandons la réunion par la DDTM du groupe GMC afin de redéfinir certaines règles.

Deux grands dossiers ont marqué l'année 2012 : la directive nitrates et le site classé Estuaire de la Charente.

Concernant le projet de site classé sur l'estuaire de la Charente, la participation à l'enquête publique fut active, notamment en proposant des courriers aux adhérents concernés. A l'initiative de Lucien Menet, une réunion en présence des élus et parlementaires concernés été organisée. Une action devant la Préfecture, lors du passage en commission des sites, a permis de pouvoir s'exprimer et clamer l'inutilité de ce classement et la stigmatisation des terres agricoles, par rapport aux surfaces urbaines et industrielles qui sont exclues du classement.



Mais l'administration et les élus, dans ce qu'ils ont de plus régalien et aveugle, ont validé le classement. Face à cela, nous accompagnerons les exploitants dans leurs entreprises. Nous nous retournons désormais sur toute la détermination de notre représentant à la commission des sites pour expliquer l'intérêt des projets agricoles sur cette zone.

Nous espérons que la DREAL va bientôt comprendre que ce ne sont pas ces classements « mises sous cloches » qui préservent l'environnement !

Le dossier directive nitrates s'est ouvert par la révision des zones vulnérables.

Grande surprise pour notre département (non concerné par le recours européen), on passerait de 309 communes à 375 classées en zones vulnérables !

Là encore, les courriers et mobilisation n'ont pas permis d'infléchir les positions de l'administration.

Aujourd'hui la FNSEA 17 et un bon nombre d'agriculteurs sont co-requérants avec la FNSEA Poitou-Charentes et la FNSEA dans la requête administrative contre les arrêtés de révision des zones vulnérables.

Nous mettons tout en œuvre pour réunir actuellement les éléments qui démontrent que le classement de certaines communes en zones vulnérables est injuste car la qualité de l'eau ne s'est pas dégradée. Nous espérons obtenir par la voie juridique, ce que l'administration n'a pas voulu reconnaître.

Actuellement, nous participons à l'élaboration du 5^{ème} PAZV (plan d'action en zone vulnérable). Il nous paraît important d'alléger au maximum les nouvelles contraintes liées au contentieux, et de revoir à la baisse les mesures franco-française qui y sont amalgamées, voire faire de nouvelles propositions au niveau régional.

La FNSEA 17 avec ses éleveurs ne peut accepter de voir de nouveaux investissements s'imposer ayant encore des remboursements du programme précédent et surtout sans accompagnement financier nouveau.

